



Le Chèque annuel de formation, d'une valeur entre Fr. 500.- et Fr. 750.- est délivré par l'Etat de Genève et permet de financer des cours ou formations utiles sur le plan professionnel. Il est uniquement délivré sur des cours et formations de plus de 40 heures (54 périodes de 45mn). Son obtention est soumise à conditions.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE CAF EN LIGNE